

CAMPING DE L'ARGENTIÈRE
83310 COGOLIN

FICHE DE RÉSERVATION EMPLACEMENTS
RESERVATION CARD / RESERVATION
CAMPING - CARAVANING

à compléter

NOM - Name **PRÉNOM** - christian name - Vorname

ADRESSE - Address :

..... CP Ville - City - Stadt :

PAYS - Country - Land :

TÉL. :

E.mail :

Date d'arrivée Date de départ

Emplacement caravane - Place caravan - Platz caravane

Emplacement tente - Place tent - Platz Zelt :

Emplacement tente - Place tent - Platz Zelt : (Igloo)

Emplacement camping car

Nombre d'emplacements : Number places :
Zahl-der plätze :

Nombre de personnes : Number persons :
Zahl-der plätze :

Voiture supplémentaire - Extra cars - Zusatz Wagen :

Branchement électrique : Pitch with electricity : oui
Standplatz mit elektrizität : non

Animaux - Animals Race :
(joindre copie carnet de santé. Chiens catégorie I et II interdits)

Location réfrigérateur

Contrat FFCC Assurance Annulation Oui Non

A remplir obligatoirement par le locataire (to be completed)

| | Nom | Prénom | Date de naissance |
|---|-------|--------|-------------------|
| 1 | | | |
| 2 | | | |
| 3 | | | |
| 4 | | | |
| 5 | | | |
| 6 | | | |

Cet accord a valeur de contrat et engage les deux parties. **Le réservataire remplit et signe l'exemplaire et le retourne, accompagné du règlement** correspondant, au gestionnaire qui lui renvoie après l'avoir signé.

VERSEMENT ACOMPTE : €

RESERVATION DEPOSIT : €

ANZAHLUNG FÜR IHRE RESERVATION

Espèces (Cash) - chèque bancaire - mandat le / /

chèques vacances - virement bancaire - crédit (transfert)

Lu et Approuvé : Signature :

| | |
|---------------------------------------|----------------|
| <u>Acompte - réservation</u> | |
| Reservation deposit | 150 € |
| Anzahlung für ihre Reservation | |
| Frais de réservation (Juillet / Août) | 15 € |
| TOTAL | = 165 € |

CONDITIONS DU CONTRAT DE RESERVATION D'UN EMPLACEMENT CAMPING

Le numéro de l'emplacements est déterminé par le reçu de l'acompte qui confirme également l'acceptation des dates, il ne correspond nécessairement pas au numéro demandé par le client. Dans le cas particulier où le locataire souhaiterait, à son arrivée, un autre emplacement que celui désigné par le gestionnaire du camping, il pourra être satisfait dans la limite des disponibilités. Le locataire s'engage à prendre possession de l'emplacements à la date fixée. A défaut, s'il n'a pas pris possession de l'emplacements 48 heures après le jour convenu pour son arrivée, le camping de l'ARGENTIERE pourra relouer l'emplacements dès l'expiration de ce délai. L'acompte versé sera conservé par le camping, même dans le cas d'annulation pour force majeure.
Facturation de séjour : le séjour sera facturé à compter de la date d'arrivée indiquée sur la fiche de réservation.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Pour être admis à pénétrer, à s'installer, sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le responsable du bureau d'accueil. Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis que sur présentation de l'autorisation parentale écrite. Le fait de séjourner sur le terrain de camping de l'Argentièrre implique l'acceptation des dispositions du présent règlement. Toute infraction pourra entraîner l'expulsion de son auteur. En cas de faute grave, le gestionnaire, peut avoir recours aux forces de l'ordre. Il est rapellé que le camping est réservé à une clientèle de vacanciers qui n'y élit pas domicile.
Bureau d'accueil : - En juillet et août : ouvert de 8h30 à 20h00 - Hors saison : ouvert de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00. I
Nuitée : Elle est décomptée comme suit : jour d'arrivée jusqu'au lendemain midi (12h00). Au-delà de midi, une nouvelle nuitée sera facturée.
Parking : Le véhicule peut-être garé à côté de l'hébergement loué, ou sur le parking désigné par le gestionnaire.
Piscine : Période d'ouverture du 1 mai au 30 septembre. Accessible uniquement aux résidents du camping
Un règlement intérieur est affiché et doit être scrupuleusement respecté. Les caleçons sont interdits, slip de bain obligatoire.

Règlement intérieur du camping (affiché à la réception) :

Le locataire s'engage à respecter le Règlement intérieur du camp et prendre connaissance du plan de prévention des risques naturels.
- **Vitesse :** Vitesse limité à 10 km/h dans le camp.
- **Animaux :** Nos amis les animaux domestiques sont acceptés, ceux-ci devront être constamment surveillés et tenus en laisse par leur propriétaire pendant le séjour. Tout manquement à l'hygiène ou à la sécurité occasionné par l'animal pourra être sanctionné par l'expulsion de ses maîtres. Carnets de vaccination et de santé à présenter à l'arrivée. **Chiens catégorie 1 et 2 interdits.**
- **Sécurité :** Les feux et barbecues sont rigoureusement interdits (seuls les barbecues GAZ sont acceptés).
- **Vol :** La direction n'est pas responsable des vols et pertes d'objets divers survenus dans l'enceinte de l'établissement.
- **Bruit et silence :** Les usagers du camp sont priés d'éviter tous bruits entre 24 heures et 7 heures du matin.
- **Visiteurs :** Doivent signaler leur présence au bureau d'accueil et laisser leur véhicule au parking (voir règlement).
- **Fermeture :** Le portail d'entrée est fermé de 0h30 à 7h30 du matin. La circulation automobile est interdite à l'intérieur du camp entre, 0h30 et 7h30 du matin (juillet-août).
Paiement : Le paiement des séjours s'effectue par chèque, chèque vacances ou espèces. Les cartes bancaires ne sont pas acceptées.
Prestations : En juillet et août, le restaurant est ouvert midi et soir - Un magasin d'alimentation est en service sur juillet et août.
Annulation : Tout acompte versé, sera conservé par notre établissement, même dans le cas d'annulation pour force majeure.
Les demandes d'annulation sont seulement garantie par le contrat FFCC Assurance annulation (demander lors de la réservation).